



DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS de SAINT-GALMIER

REÇU LE
17 AVR. 2023

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

**ADMINISTRATION
GENERALE-FINANCES**

AG - N° 2023 - 25

Nombre de membres :	13
Présents :	10
Procurations :	3
Absent :	
Exprimés	13

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, le JEUDI 06 AVRIL 2023

Sous la Présidence de Mme Christine PALLEY, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites par courriel, le 28 mars 2023

Etaient présents : Mme la Vice-Présidente Christine PALLEY, Mmes Céline BENNICI, Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY, Aurélie DESBREE, M Michel FRANCHINI membres élus.

Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, et M. Georges CHAPET, membres nommés, représentant la société civile.

Absents avec excuses : M Président M Philippe DENIS pouvoir donné à MME PALLEY Christine, Patrick MIRABEL pouvoir donné à M. CHAPET Georges, MME MOUCHEL Marie-Claire pouvoir donnée à MME CHABANNE Arlette.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022, dressé par les Comptables Publics

Mme la Vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes des comptables à l'ordonnateur et que le CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par les comptables municipaux.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration approuve

- le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les Comptables Publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents.
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 06 avril 2023

Le Président,

Philippe DENIS



Transmis à la SP de Montbrison
Le

Cachet SP du



